

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° 2017-12 du 27 juin 2017 portant nomination d'un pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730488S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° 2017-10 du 23 mars 2017 portant nomination d'un pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Sophie Derenne est renouvelée dans ses fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour une durée de trois mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 juin 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS